

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent n° 5 - Accord-Cadre Acquisition de matériels et logiciels informatiques et services associés - Lot n° 5 : Prestations de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Attribution du marché

N° : VA_DEC2024_464
Service : Administratif et financier

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure le marché subséquent n°5 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de la vidéo protection – Exécution de la phase 5 Priorité 1 (complément) – Études, déclaration préfectorale de la phase 5 Priorité 2 relatif à l'accord-cadre « Acquisition de matériels et logiciels informatiques et services associés – Lot n° 5 : Prestations de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage » avec la société SDCT (SARL Stéphane Delhaye Conseil Télécoms) située à la Madeleine pour un montant de 15 443,00 € HT, soit 18 531,60 € TTC.

Le présent marché subséquent est conclu pour une durée de 18 mois calendaires à compter du 29 juillet 2024 ou à défaut à compter de la notification du marché.

N° imputation budgétaire : 2031 845 2400 201610 24VIDEO

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 24 juillet 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204519A-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 26 juillet 2024